

ASSOCIATION FRIBOURGEOISE  
DE FOOTBALL

FREIBURGER  
FUSSBALLVERBAND



---

# Directive

---

concernant  
**Coupe du 100<sup>e</sup>**

<b>Art. 1</b>	Dans le cadre du 100 <sup>e</sup> anniversaire de l'AFF, celle-ci organise, durant l'année 2010, une compétition unique pour les équipes <b>3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, et 5<sup>e</sup> ligues</b> et intitulée <b>coupe du 100<sup>e</sup></b> . Celle-ci doit permettre aux équipes inscrites de renforcer les liens entre les clubs et de favoriser les règles du Fair-play et la convivialité. Le principe de «Derby» incitera le public à assister aux matchs. Toute collusion de dates avec la coupe Fribourgeoise et la coupe de 5 <sup>e</sup> ligue sera évitée. <b>La base du règlement est celui de la coupe Fribourgeoise des actifs.</b> Cependant, pour garantir l'exclusivité de cette compétition, des clauses supplémentaires sont ajoutées.	<b>Bases</b>
<b>Art. 2</b>	Chaque club peut inscrire une seule équipe qui évolue en 3 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup> , ou 5 <sup>e</sup> ligue durant la saison 2009/10.	<b>Droit de participation</b>
<b>Art. 3</b>	<b>a</b> Deux joueurs seulement, ayant évolué plus de deux matches avec une équipe supérieure à celle inscrite par le club (respectivement le groupement d'actifs) peuvent être alignés dans les rangs de l'équipe inscrite à la coupe du 100 <sup>e</sup> . Cette clause compte sur l'année civile 2010. <b>b</b> Les équipes fautives seront éliminées par forfait. <b>c</b> Lorsqu'un club a des doutes quant à la qualification d'un joueur de l'équipe adverse, il peut demander, par réclamation motivée écrite, un contrôle à la CJ de l'AFF, dans les trois jours (sceau postal) suivant le match. Si la réclamation n'est pas justifiée, une taxe de CHF 100 est perçue (RJ ASF, art. 56). <b>d</b> Lorsqu'une rencontre oppose une ou des équipes de 3 <sup>e</sup> ligue, les changements libres ne sont pas autorisés.	<b>Droit de jouer</b>  <b>Changement libre</b>
<b>Art. 4</b>	<b>a</b> Coupe avec matches aller-retour (formule Champions League UEFA) lors du premier tour, puis élimination directe (après prolongation et tirs de pénaltys). <b>b</b> Pour le premier tour, le principe du «Derby» est appliqué ( <b>désigné</b> par la CJ), puis tirage au sort. L'équipe de ligue inférieure a l'avantage du terrain (jusqu'à la 1/2-finale, incluse). <b>c</b> Si deux équipes de même ligue, dont l'une d'elle est tirée au sort une deuxième fois consécutive en tant que visiteuse, le match est inversé. Si les deux équipes étaient visiteuses au tour précédent, le match reste tel que défini par le tirage.	<b>Formule</b>
<b>Art. 5</b>	- 1 <sup>er</sup> tour pendant le mois d'avril 2010 (matches fixés en semaine, <b>d'entente entre les équipes</b> ) ; - 2 <sup>e</sup> tour mardi 18 mai 2010 ; - 3 <sup>e</sup> tour (1/16) dimanche 8 août 2010 ; - 4 <sup>e</sup> tour (1/8) mardi 17 août 2010 ; - 1/4-finale mardi 7 septembre 2010 ; - 1/2-finale mardi 28 septembre 2010 ; - finale dimanche <b>10.10.2010 à 10h10 au Stade de la Motta, Fribourg.</b>	<b>Calendrier</b>
<b>Art. 6</b>	<b>a</b> Site internet de l'AFF. <b>b</b> Pour le premier tour, les clubs annonceront à l'AFF <b>les dates</b> et heures fixées trois semaines avant les matchs.	<b>Convocation</b>
<b>Art. 7</b>	Coupe au vainqueur, médailles souvenirs aux participants de la finale.	<b>Prix</b>

**Fribourg, 1.12.2009**

Commission de Jeu de l'Association Fribourgeoise de Football (CJ AFF)